



M E T P A R K

Date de télétransmission : 25 novembre 2025
Date de retour de l'acte : 25 novembre 2025
Identifiant de l'acte : 033-453335069-20251120-1046-CC-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 20 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 novembre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusés et représentés :

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/06/16P

Autorisation de signer l'avenant n°4 au marché 2022SE001 - lot 4 maintenance des systèmes de sécurité incendie des parcs de stationnement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération 2021/07/15P du 14 décembre 2021 ;

La Régie METPARK a, par un acte d'engagement du 9 juin 2022, conclu avec la société ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE, le lot 4 « maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque ESSER, FINSECUR, NUGELEC et NEUTRONIC », pour une durée de 48 mois courant à compter de sa notification.

Il s'agit d'un accord cadre composite composé d'une partie passée sous la forme d'un

marché ordinaire conclu à prix forfaitaire, pour un montant initial de 38 943,55 € HT, et d'une partie passée sus la forme d'un accord-cadre à bons de commande, d'un montant maximum initial de 30 000 € HT.

A la suite des avenants passés en cours d'exécution du marché, le montant de la partie forfaitaire a été arrêté à la somme globale et forfaitaire de 44 103,55 € HT et le montant maximum de la partie unitaire à la somme de 45 000 € HT.

À la suite d'une demande du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et afin de satisfaire aux exigences des commissions de sécurité, la Régie METPARK doit désormais équiper ses sites d'une alarme générale à 10 minutes (actuellement à 5 minutes). Ce changement de programmation, non prévu dans le marché initial, a été chiffré, pour les parcs Bonnac et Sècherie, à la somme de 13 493,66 € HT augmentant d'autant le montant maximum de la partie accord-cadre du marché à la somme de 58 493,66 € HT.

Compte tenu de l'incidence financière de l'avenant n°4, d'un montant supérieur à 5% du montant du marché initial, il a été présenté en commission d'appel d'offres qui, au cours de sa séance du 14 novembre dernier, a rendu un avis favorable à sa conclusion.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant 4 au lot n°4 du marché 2022SE001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 20 novembre 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT